

Service instructeur

Direction de l'action sociale de proximité

Service consulté

**CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU FONCTIONNEMENT
DE LA PLATEFORME RSA DE MULHOUSE**

Résumé : Le présent rapport vous propose d'approuver la convention de partenariat relative au fonctionnement de la Plateforme rSa de MULHOUSE et d'autoriser le Président à la signer. Cette convention sera conclue avec les partenaires engagés dans l'accueil des usagers à la Plateforme (Pôle Emploi Haut-Rhin – CIAREM – Ville de MULHOUSE – Espace Développement – Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin).

Dans le cadre du Projet de Développement Social Intégré mené à Mulhouse, il a été décidé en novembre 2010 de concevoir puis d'expérimenter une plateforme d'accueil, d'instruction et d'orientation des bénéficiaires du rSa.

Concrètement, cette plateforme, située au 61 rue de Pfastatt à Mulhouse dans les locaux du Conseil départemental, est un lieu unique où, en un seul temps, les futurs bénéficiaires du rSa socle résidant à Mulhouse peuvent entreprendre l'ensemble de leurs démarches pour démarrer leur parcours d'insertion : instruction de la demande rSa, information droits et devoirs, élaboration du bilan socio-professionnel, aide à l'accès aux droits connexes (CMU-CMUC...).

L'accès à cette plateforme se fait sur rendez-vous auprès de partenaires volontaires habilités à réaliser le test d'éligibilité. Ce test indique si la personne remplit, a priori, les conditions pour accéder au rSa.

Le contexte :

La ville de Mulhouse représente 40% des bénéficiaires du rSa du département soit environ 7948 ménages avec plus 250 nouveaux entrants par mois.

La plateforme rSa reçoit plus de 4500 personnes par an en entretien individuel pour l'accès aux droits et la réalisation des diagnostics sociaux professionnels. Une progression de 33% de son activité est constatée depuis 2012.

Une mobilisation des acteurs du territoire est nécessaire pour répondre à une exigence de délai raisonnable de rendez vous en vue d'éviter une précarisation des situations familiales.

Les objectifs de cette plateforme sont les suivants :

- améliorer la qualité du service rendu aux bénéficiaires grâce au regroupement des services ;

- diminuer le temps de traitement d'une demande de rSa (instruction, orientation...);
- limiter le non recours des bénéficiaires à des droits connexes (ex : énergie);
- Lutter contre les indus et les fraudes.

Installée le 1^{er} septembre 2011 à titre expérimental, les différentes évaluations conduites ont été satisfaisantes et ont permis de constater :

- une amélioration du service rendu : une ouverture de droits plus rapide – un accompagnement qui se met en place plus rapidement (2 à 3 mois en moyenne à compter du dépôt du dossier au lieu de 5 mois) – des rendez-vous plus souvent honorés ;
- une activité qui touche la majorité des nouveaux bénéficiaires du rSa du territoire couvert ;
- une véritable mobilisation partenariale ;
- un projet qui est reconnu par les usagers et les professionnels.

Ce projet a donc répondu aux attentes et nécessite pour assurer sa pérennité, un engagement partenarial formalisé par une convention. Cette convention qui sera conclue confèrera un cadre clair d'intervention

Les partenaires qui s'engagent à mettre à disposition de la plateforme rSa de Mulhouse du personnel qualifié assurant une partie ou l'ensemble des missions liées à l'instruction du rSa (Test d'éligibilité pour certains, orientation des usagers, instruction et réalisation du DSP)

La participation des différents acteurs s'établit comme suit :

- CIAREM : 8 demi-journées par mois
- Ville de MULHOUSE : 9 demi-journées par mois
- Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin : 16 demi-journées par mois pour les agents administratifs et 1 demi-journée par mois pour les assistantes sociales
- Département du Haut-Rhin : 72 demi-journées par mois
- Espace & Développement : 1 demi-journée par mois
- Pôle Emploi Haut-Rhin : 3 demi-journées par mois

En conclusion, je vous propose d'adopter cette convention de partenariat relative à la mise en oeuvre d'une Plateforme rSa sur Mulhouse et de m'autoriser à signer la dite convention.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN